

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DAC 212** Subventions (905.000 euros) et conventions avec 30 sociétés.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 30 conventions relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement avec 30 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 17 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à la SARL Carlotta Cinémas, 20 rue du Temple (4e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Luminor - Hôtel de Ville (4e). 183686-2018-03953

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 38.000 euros est attribuée à la SARL Cinépoque, 7, rue des Petites Écuries (10e), au titre de ses activités cinématographiques du cinéma Studio Luxembourg-Accatone (5e) et du cinéma Les 3 Luxembourg (6e). 181241-2018-03981 ; 2018-03982

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Société d'exploitation du Cinéma du Panthéon, 3 rue Paillet (5e), au titre de ses activités cinématographiques. 182789-2018-03972

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à la SARL Le Studio des Ursulines, 10, rue des Ursulines (5e), au titre de ses activités cinématographiques. 182839-2018-03983

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Studio Galande, 42 rue Galande (5e), au titre des activités cinématographiques du cinéma le Studio Galande (5e). 182782-2018-03958

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL CINEMAS 21, 23 rue des Écoles (5e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Écoles 21 (5e). 189987-2018-04191

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SAS Société d'Exploitation du Champollion, 51 rue des Ecoles (5e), au titre de ses activités cinématographiques du cinéma Le Champo (5e). 182929-2018-03945

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Sodiav, 7 place Saint-Michel (5e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Espace Saint-Michel (5e). 182651-2018-03666

Article 9 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SARL Ciné Sorbonne, 9 rue Champollion (5e), au titre de ses activités cinématographiques du cinéma La Filmothèque du Quartier Latin (5e). 182836-2018-03938

Article 10 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Moteur ! 5, rue des écoles (5e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Grand Action (5e). 182922-2018-04290

Article 11 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 80.000 euros est attribuée à la SA Les écrans de Paris, 60 rue Pierre Charron (8e), au titre de l'activité cinématographique de cinq

établissements : le Reflet Médicis (5e), l'Arlequin (6e), le Majestic Bastille (11e), l'Escurial (13e) et le Majestic Passy (16e).182467-2018-03914

Article 12 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 22.000 euros est attribuée à la SA Cinéma Saint André des Arts, 30 rue Saint André des Arts (6e), au titre des activités cinématographiques du cinéma le Saint-André des Arts (5e). 182580-2018-03937

Article 13 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SARL Cinédevil, 6, rue de l'école de Médecine (6e), au titre des activités cinématographiques du cinéma le Nouvel Odéon (6e).182553-2018-03951

Article 14 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Cinéma Le Bilboquet, 22, rue Guillaume Apollinaire (6e), au titre des activités cinématographiques du cinéma le Saint Germain des Prés (6e).182690-2018-03954

Article 15 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Camélia Cinémas, 4 rue Christine (6e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Christine 21 (6e).186050-2018-04051

Article 16 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SAS Le Lucernaire Forum, 53 rue Notre Dame des Champs (6e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Lucernaire (6e).180668-2018-03439

Article 17 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à la SA CINELBA, cinéma Le Balzac, 1 rue Balzac (8e) au titre de ses activités cinématographiques.182693-2018-03980

Article 18 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la SNC Studio du Dragon, 14 rue Lincoln (8e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Lincoln (8e).182831-2018-03858

Article 19 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la SARL Eden Plus, 24 Bd Poissonnière (9e), au titre des activités cinématographiques du cinéma le Max Linder (9e).182465-2018-04289

Article 20 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Cinevog, 101, rue Saint-Lazare (9e), au titre des activités cinématographiques du cinéma 5 Caumartin (9e).182830-2018-03857

Article 21 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Archipel Paris Ciné, 17 boulevard de Strasbourg (10e) au titre des activités cinématographiques du cinéma l'Archipel (10e).182764-2018-03952

Article 22 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Brady Spectacles, 39 boulevard de Strasbourg (10e), au titre des activités cinématographiques du cinéma le Brady (10e).182926-2018-03828

Article 23 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SAS Cinélouxor, 38 rue des Martyrs (9e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Le Louxor-Palais du cinéma (10 e).182667-2018-03979

Article 24 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 60.000 euros est attribuée à la SARL Cinéma Chaplin, 6 rue Péclet (15e), au titre de ses activités cinématographiques au cinéma Chaplin Denfert (14e) et au cinéma Chaplin Saint Lambert (15e).182914-2018-03969

Article 25: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la SARL Les Cinq Parnassiens, 98 boulevard Montparnasse (14e), au titre des activités cinématographiques du cinéma Les 7 Parnassiens (14e).182829-2018-03856

Article 26 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SA L'Entrepôt, 7 rue F. Pressensé (14e), au titre des activités cinématographiques du cinéma L'Entrepôt (14e).182546-2018-02522

Article 27 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL CTAV 14, 14 rue de Troyon (17e), au titre des activités cinématographiques du cinéma le Club de l'étoile (17e).183620-2018-03984

Article 28 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL ARP Cinéma des Cinéastes, 7 avenue de Clichy (17e), au titre des activités cinématographiques du Cinéma des Cinéastes (17e).182368-2018-03936

Article 29 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Studio 28, 10 rue Tholozé (18e), au titre de ses activités cinématographiques.183612-2018-06190

Article 30 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la SAS Zarathushtra, 23 rue Marcel Clavier 77 120 Coulommiers, au titre de ses activités cinématographiques de l'Epée de bois (5e). 188224-2018-03861

Article 31 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 30 conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 32 : Les dépenses correspondantes, soit 905.000 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, nature 6574, rubrique 317.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**